

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants : 25	
Pour : 25	
Contre : 0	Représentés : Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions : 0	Présents non votants :
	Excusés : Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents : Claudine BOUSQUET

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " :

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les communes concernées, la Communauté de communes « Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur » et le Conseil Départemental de l'Hérault.

La démarche OGS vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site classé et de ses abords,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

Depuis le lancement de l'OGS par l'Etat en juillet 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site et porte l'élaboration du projet et du programme d'actions en coordination avec l'Etat (DREAL).

Lorsque l'excellence paysagère et de l'accueil du public seront atteints, il sera alors possible de candidater au Label Grand Site de France.

Durant l'année 2016, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- animation de la concertation locale : rencontres avec élus des communes, interventions dans chacun des conseils municipaux, réunions du groupe projet « élus du Grand Site », rendez vous avec des partenaires, réunions du Comité technique de l'OGS, réunions sur les APN et l'agriculture, rencontre du Sous préfet, réunion sur le portage et la gouvernance de l'OGS, Comité de pilotage de l'OGS, visites de terrain et réunion sur le périmètre de l'OGS, interventions en commission de Pôle et Comité syndical du Pays,
- organisation d'actions d'information/communication : journée de visite dans le Grand Site de France du massif Sainte Victoire, action de communication du Département sur le site classé (décret du 14 janvier 2016), mise en place de panneaux de signalisation routière des entrées dans le site classé, réunion

- publique de présentation de la trame du projet et du programme OGS, diffusion d'articles de presse, mise en lignes d'articles sur sites internet (Pays, RGSF),
- élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS : trame du projet et du programme d'actions, enjeux et orientations, organisation de la gouvernance,
- accompagnement/suivi d'opérations : inventaire des collections du Musée archéologique du Minervois à Olonzac, espace d'interprétation à Aigne, atelier collectif d'étudiants de l'Université d'Avignon, aménagement viticole et paysager à Cesseras, demande de PC à Minerve, effacement des réseaux à Minerve, création d'aires d'accueil à La Caunette, mise en valeur du village de La Livinière, écocompteurs avec la Communauté de communes, Plan de paysage avec le Parc naturel régional, démarche Natura 2000, projet de ferme éolienne du Puech sur Verreries-de-Moussans,
- participation dans les différents réseaux et séminaires : Conseil départemental de l'Hérault, Réseau des Grands Sites de France (RGSF).

Pour l'année 2017, il s'agit pour le Chargé de mission d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS),
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, des groupes de travail thématiques, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions en commissions, conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical,
- élaborer et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS,
- assurer l'information/Communication sur l'OGS,
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS,
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais.

Pour la période mai 2017 à avril 2018, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 46 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :20 000,00 €
pour un autofinancement de 26 000,00 €.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le plan de financement prévisionnel présenté, autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS



Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 01/06/2017
034-253403554-20170524-2017_24_05_14-DE